

INSTITUT SAINTE-MARIE ARLON

☎ : 063/43.01.73

www.isma-arlon.be

✉ : isma@isma-arlon.be



1^e

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

1^{er} DEGRÉ

⇒ FORMATION OBLIGATOIRE

1 ^o année	2 ^o année
Religion2h.	Religion 2h.
Français6h.	Français 5h.
Mathématique4h.	Mathématique 5h.
Etude du Milieu.....4h.	Etude du Milieu 4h.
Lg. Moderne I (All., Angl., Néerl.)...4h.	Lg. Moderne I (All., Angl., Néerl.).... 4h.
Sciences.....3h.	Sciences..... 3h.
Education physique.....3h.	Education physique..... 3h.
Education par la technologie1h.	Education par la technologie 1h.
Education artistique (musique)1h.	Education artistique (dessin) 1h.

⇒ ACTIVITÉ LIÉE AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

1 ^o année	2 ^o année
Latin2h.	Lg. Moderne I (All., Angl., Néerl.).... 2h.

⇒ ACTIVITÉ OBLIGATOIRE AU CHOIX DE L'ÉLÈVE

1 ^o année	2 ^o année
Activités artistiques.....2h.	Activités artistiques..... 2h.
Mathématique2h.	Latin 2h.
Sciences.....2h.	Sciences..... 2h.
Sports.....2h.	Socio-économie 2h.

REM. : Les *équipements* obligatoires pour les cours d'éducation physique seront vendus par les professeurs en début d'année.
Dans les *autres disciplines scolaires*, le matériel nécessaire sera précisé par chaque professeur en début d'année.



Documents à remettre à l'école (correctement remplis et signés) :

1. formulaire d'inscription pédagogique ;
2. feuille « Sortie autorisée lors du temps de midi » ;
3. missions, droits et devoirs ;
4. fiche administrative + copie de la carte d'identité ;
5. le certificat de fin d'études primaires = **CEB**
(l'original ou une copie certifiée conforme à l'original).

RENTREE SCOLAIRE : 1^o ⇒ Jeudi 02 septembre 2010 de 9h00 à 12h00.

2^o-1S ⇒ Vendredi 03 septembre 2010 de 9h00 à 12h25.

3^o-4^o-5^o-6^o ⇒ Lundi 06 septembre 2010 de 9h00 à 15h45.

Quelques réflexions sur l'enseignement secondaire .

Au terme du premier degré du secondaire (1^e et 2^e années), les élèves ont le choix entre **un enseignement de transition** (l'enseignement général de transition et l'enseignement technique de transition) et **un enseignement de qualification** (l'enseignement technique de qualification et l'enseignement professionnel). L'enseignement de transition accorde une large place à l'abstraction et son premier objectif est d'apprendre à apprendre. Il prépare les élèves à poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur. L'enseignement de qualification a pour principal objectif de préparer les élèves à l'exercice d'un métier même s'il leur ouvre aussi la possibilité d'entreprendre des études supérieures.

A l'ISMA :

- ❶ Nous n'organisons pas d'enseignement professionnel ni de premier degré différencié (anciennement 1B et 2P). Les élèves **qui n'obtiennent pas le CEB** (Certificat d'Etude de Base) doivent s'inscrire dans un premier degré différencié donc **pas à l'ISMA**.
- ❷ **Au deuxième degré.**
 - ✓ Enseignement **général de transition** : latin 4h, éducation physique 4h, langue moderne II 4h, sciences économiques 4h et sciences sociales 4h.
 - ✓ Enseignement **technique de transition** : biotechnique 8h et arts 8h+2h.
- ❸ **Au troisième degré.**
 - ✓ Enseignement **général de transition** : latin 4h, éducation physique 4h, histoire 4h, langue moderne II 4h, langue moderne III Espagnol 4h, sciences économiques 4h et sciences sociales 4h.
 - ✓ Enseignement **technique de transition** : biotechnique 8h et arts 8h.
 - ✓ Enseignement **technique de qualification** : techniques sociales 16h, animateur/animateur 16h.

Tous les élèves qui terminent le secondaire à l'ISMA obtiennent le **CESS** (certificat d'enseignement secondaire supérieur) qui donne accès aux études supérieures (universitaires ou autres), ceux qui terminent l'enseignement de qualification obtiennent également **un certificat de qualification** au terme de la sixième année en animateur/animateur et d'une septième année en techniques sociales (pas organisée à l'ISMA).

Rem. : quel que soit le parcours suivi et malgré l'ajout d'une année d'études complémentaire (en première ou en deuxième année) au sein du premier degré, **il reste obligatoire de parcourir le 1^{er} degré en 3 années scolaires maximum.**

Réservé

DOCUMENT 1 A REMETTRE A L'ECOLE

- Toute inscription reste soumise à l'approbation de la direction.
- L'inscription de tout élève étranger est soumise à la Commission d'Equivalence. Toute demande d'équivalence doit obligatoirement comporter un extrait d'acte de naissance original, et le paiement des frais s'élevant à 25 €.

Renseignements généraux

NOM : _____

Prénom : _____

Sexe (G/F) : Nationalité : _____

Date de naissance : _____ / _____ / _____

Rue, numéro, bte : _____

Code postal, localité, pays : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Numéro national : _____

Orientation

Je viens de l'école primaire de _____

Choix de la langue moderne I (4h) et de l'activité complémentaire (2h)

Allemand

Anglais

Néerlandais

Choisir une activité en indiquant une croix dans la case correspondante.

Activités artistiques

Mathématique

Sciences

Sports

Désidératas éventuels :

Date : le _____ / _____ / _____

Signature de l'élève :

Signatures des parents :

DOCUMENT ☉ A REMETTRE A L'ECOLE

Sorties lors du temps de midi

Concerne l'élève (nom, prénom) : _____

Je soussigné _____ (nom, prénom, degré de parenté)

demande par la présente - pour l'année scolaire 2010/2011 - l'autorisation pour mon fils/ ma fille :

à sortir pendant le temps de midi : OUI / NON (barrer la mauvaise réponse)

Les élèves du premier degré ne peuvent pas quitter l'école le temps de midi sauf s'ils habitent Arlon et s'ils sont pris en charge par un adulte.

Si OUI : Nom, Prénom, adresse et téléphone de la personne qui prend l'élève en charge :

.....
.....

Numéro de téléphone où une demande de confirmation peut être faite
(durant la journée uniquement) :

Les élèves de 1° et 2° années ne sont pas autorisés à quitter l'établissement durant les heures d'étude.

ATTENTION

- Par cette autorisation les Parents déchargent l'école de toute responsabilité envers l'élève durant les heures concernées.
- La direction se réserve le droit d'annuler cette autorisation à tout élève ayant, par son comportement, compromis la confiance mise en lui par l'école et par ses parents.
- Si la nature de cette autorisation devait être modifiée durant l'année scolaire, il faudrait que l'élève vienne chercher un formulaire au secrétariat afin de le faire compléter : seule une autorisation de ce type encodée dans notre système informatique permet la bonne circulation de l'information auprès des services concernés. La direction peut procéder à des contrôles de validité de cette autorisation.
- Les élèves ne sont pas autorisés à quitter l'école durant les récréations. Ils sont invités à prendre toutes dispositions pour effectuer leurs achats AVANT ou APRÈS les heures de classe.
- Si ce formulaire est manquant ou incomplètement rempli, l'école considère automatiquement que l'autorisation de sortie n'est pas donnée. Le formulaire est annuel et sa durée de validité n'excède pas l'année scolaire courante.

 **Date et Signature :**





DOCUMENT® A REMETTRE A L'ECOLE

- Institut Sainte-Marie, 33, rue de Bastogne 6700 ARLON
- Enseignement Secondaire Rénové Mixte Ordinaire
- Téléphone : - Secrétariat : 063/43 01 73
 - Fax : 063/43 01 75
 - Conciergerie : 063/43 01 82
- Dénomination du Pouvoir Organisateur : A.S.B.L. Institut Sainte-Marie d'Arlon

Conformément au décret du 24 juillet 1997 de la Communauté Française, vous avez reçu lors de la première inscription dans notre école la brochure détaillant les valeurs que nous nous proposons de défendre, les objectifs généraux que nous nous fixons et les moyens de réaliser ces objectifs pour une plus grande cohérence. Ces documents reprennent également les droits et les devoirs du jeune que nous accueillons dans sa singularité et son originalité tout en veillant à son intégration harmonieuse dans le respect de la vie de groupe.

Ces documents sont également à votre disposition au secrétariat de l'enseignement secondaire de notre école.

Concerne l'élève (nom, prénom) : _____

Je (nous) soussigné(s) _____

déclare/ons avoir inscrit mon (notre) fils/ma (notre) fille à l'Institut Sainte-Marie d'Arlon.

Nous reconnaissons, lors de l'inscription, avoir reçu et avoir pris connaissance des projets éducatif et pédagogique, du projet d'établissement, du règlement des études et du règlement d'ordre intérieur de l'école.

Nous adhérons et acceptons ces projets et règlements.

Date : le _____ / _____ / _____

Signature de l'élève :

Signatures des parents :

INSTITUT SAINTE-MARIE ARLON
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
FICHE D'INSCRIPTION



Date d'entrée effective dans l'école : / /

Année d'études : 1 2 3 4 5 6 (entourer)

Réservé

Renseignements généraux de l'élève

NOM :

Prénom :

Autres prénoms :

Date et lieu de naissance :

Commune et Pays de naissance :

Sexe (G/F) : Nationalité :

Numéro national :

Adresse de l'élève

Rue, numéro, boîte :

Code postal, localité :

Commune, Pays :

Renseignements généraux des parents

Nom, Prénom du père :

Profession du père : État civil :

Nom, Prénom de la mère :

Profession de la mère : État civil :

Téléphones

Numéro	Type (*)	Contact (personne & lieu)	Ne pas communiquer (**)
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>

(*) par exemple : domicile parents, domicile père, domicile mère, travail père, travail mère, fax..., gsm..., grands-parents, voisin,...

(**) mettre une croix dans cette rubrique si vous souhaitez que le numéro de téléphone ne soit pas divulgué en dehors de l'école.

Adresse électronique des parents

Tournez la page S.V.P.

Adresse du père (à remplir uniquement s'il n'a pas la même adresse que l'élève)

Rue, numéro, boîte : _____

Code postal, localité : _____

Commune, Pays : _____

Responsable légal de l'élève (à remplir uniquement si le père n'est pas le responsable légal)

Nom, Prénom : _____

Nationalité : _____

Profession : _____

Rue, numéro, boîte : _____

Code postal, localité : _____

Commune, Pays : _____

Responsable payeur de l'élève (à remplir uniquement si le responsable légal n'est pas le payeur)

Nom, Prénom : _____

Rue, numéro, boîte : _____

Code postal, localité : _____

Commune, Pays : _____

École antérieure : *Ne pas oublier de remplir complètement TOUTES les rubriques !!!*

Dénomination : _____

Rue, numéro, boîte : _____

Code postal, localité : _____

Commune, Pays : _____

Année scolaire : _____ Année d'études : _____ Résultats : Réussite : mention : _____
(cocher) Restriction : _____
 Échec

Divers :

Doubleur (O/N) :

Signature de la mère

Signature du père

Signature du responsable légal